
**Emploi et Développement
social Canada**

**Employment and Social
Development Canada**

Emploi et Développement social Canada

**États financiers consolidés (*non audités*)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

États financiers consolidés (non audités) pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Ce document offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, fichiers de texte, DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).
Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2025

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

No de cat. : Em1-23F-PDF

ISSN : 2816-5365

Emploi et Développement social Canada

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'EDSC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* d'EDSC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'EDSC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'EDSC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations d'EDSC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à la sous-ministre.

Les états financiers consolidés d'EDSC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

Mark Perlman, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances
Emploi et Développement social Canada

Original signé par

Graham Flack
Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada

Gatineau, Canada
Le 27 août 2019

Emploi et Développement social Canada
État consolidé de la situation financière (*non audité*)
Au 31 mars

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	5 405 380 \$	4 953 991 \$
Prêts à recevoir (note 5)	17 387 541	16 207 110
Total des actifs financiers bruts	22 792 921	21 161 101
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Prêts à recevoir (note 5)	(204 724)	(187 874)
Total des actifs financiers nets	22 588 197	20 973 227
Passifs		
Montant dû au Trésor	639 225	577 854
Montant dû au Régime de pensions du Canada (note 6)	163 237	31 864
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 199 113	2 172 627
Indemnités de vacances et congés compensatoires	75 896	80 326
Fonds de la somme désignée - Compte en fiducie (note 8)	18 437	82 978
Compte des rentes sur l'État (note 9)	122 943	134 646
Avantages sociaux futurs (note 10)	72 945	77 421
Total des passifs nets	3 291 796	3 157 716
Actif financier net ministériel	19 296 401	17 815 511
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	8 012	3 058
Immobilisations corporelles (note 11)	246 429	226 612
Total des actifs non financiers	254 441	229 670
Situation financière nette ministérielle (note 12)	19 550 842 \$	18 045 181 \$

Obligations contractuelles (note 14)

Passif éventuel (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Original signé par

Mark Perlman, CPA, CMA
Dirigeant principal des finances
Emploi et Développement social Canada

Gatineau, Canada
Le 27 août 2019

Original signé par

Graham Flack
Sous-ministre
Emploi et Développement social Canada

Emploi et Développement social Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle
(non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2019	2019	2018
	Résultats prévus	(en milliers de dollars)	
Charges			
Régimes de pension et prestations	54 824 977	54 408 586	51 575 181
Apprentissage, développement des compétences et emploi	27 533 304	26 180 166	26 813 917
Services internes	843 878	865 412	926 142
Développement social	711 454	727 519	696 601
Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	261 636	211 112	247 361
Conditions et relations de travail	138 645	181 844	133 079
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(16 814)	(43 438)	(45 852)
Total des charges	84 297 080	82 531 201	80 346 429
Revenus			
Assurance-emploi (note 12)	22 361 200	22 781 644	21 613 969
Intérêts sur les prêts à recevoir	722 305	855 042	733 473
Recouvrement des frais d'administration du RPC	369 588	373 772	364 920
Recouvrement des frais de prestations des services de passeport	227 888	169 392	196 568
Autres	47 003	82 919	62 921
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(828 034)	(977 934)	(845 105)
Total des revenus	22 899 950	23 284 835	22 126 746
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	61 397 130	59 246 366	58 219 683
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		60 751 215	59 382 765
Variation des montants dus au Trésor		(61 371)	(97 058)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)		61 932	68 233
Transferts des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages		(4)	(13)
Éléments d'actif transférés entre ministères		255	43
Revenu de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		1 505 661	1 134 287
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		18 045 181	16 910 894
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		19 550 842 \$	18 045 181 \$

Information sectorielle (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada
État consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel
(non audité)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Revenu de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	1 505 661 \$	1 134 287 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(90 261)	(62 830)
Amortissement des immobilisations corporelles	70 331	73 519
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	65	39
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	48	43
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(19 817)	10 771
Variation due aux charges payées d'avance	(4 954)	5 943
Augmentation nette de l'actif financier net ministériel	1 480 890	1 151 001
Actif financier net ministériel - début de l'exercice	17 815 511	16 664 510
Actif financier net ministériel - fin de l'exercice	19 296 401 \$	17 815 511 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada
État consolidé des flux de trésorerie (*non audité*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	59 246 366 \$	58 219 683 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	(70 331)	(73 519)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(48)	(43)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	(61 932)	(68 233)
Paievements de transition pour la mise en oeuvre des paievements de salaires en arrérages	4	13
Transfert net d'actifs et de passifs financiers en provenance ou à la destination d'autres ministères	(255)	(43)
Variation de l'état consolidé de la situation financière		
Augmentation des débiteurs et avances	451 389	634 218
Augmentation des prêts à recevoir	1 163 581	915 409
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	4 954	(5 943)
Diminution (augmentation) du montant dû au Régime de pensions du Canada	(131 373)	73 644
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(26 486)	(348 287)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	4 430	(8 117)
Diminution (augmentation) du fonds de la somme désignée - Compte en fiducie	64 541	(581)
Diminution (augmentation) du Compte des rentes sur l'État	11 703	(14 159)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 476	(4 068)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	60 661 019	59 319 974
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11)	90 261	62 830
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(65)	(39)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	90 196	62 791
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	60 751 215 \$	59 382 765 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Emploi et Développement social Canada (EDSC) est un ministère de l'administration publique centrale. EDSC est un ministère identifié à l'annexe I de *la Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise des ministres responsables d'Emploi et Développement social (EDS).

Le mandat législatif des ministres d'EDSC est de rehausser le niveau de vie de tous les Canadiens et d'améliorer leur qualité de vie en faisant la promotion du développement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et mobile, ainsi que d'un marché du travail efficient et favorable à l'intégration, en plus de promouvoir le bien-être des personnes au sein de la société et la sécurité du revenu.

Les lois et règlements pour lesquels les ministres d'EDSC sont responsables incluent : la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, la *Loi sur l'assurance-emploi*, le *Régime de pensions du Canada*, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants*, la *Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants*, la *Loi canadienne sur l'épargne-invalidité*, la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, la *Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs*, la *Loi relative aux rentes sur l'État*, la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, la *Loi sur l'assurance du service civil*, la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, la *Loi sur les prêts aux apprentis*, la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, le *Code canadien du travail*, la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, et, le cas échéant, les règlements qui s'y rattachent.

Emploi et Développement social Canada réalise ses objectifs sous cinq responsabilités essentielles:

Développement social

Améliorer l'inclusion et les possibilités de participation des Canadiens dans leur collectivité.

Régimes de pensions et prestations

Aider les Canadiens à conserver un revenu à la retraite et verser une aide financière aux survivants, aux personnes handicapées et à leur famille.

Apprentissage, développement des compétences et emploi

Aider les Canadiens à accéder aux études postsecondaires, à obtenir les compétences et la formation nécessaires pour participer à un marché du travail en évolution et offrira une aide aux personnes qui sont temporairement sans emploi.

Conditions et relations de travail

Faire la promotion de conditions de travail sûres, saines, équitables et inclusives et de relations de travail fondées sur la coopération.

Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères

Fournir de l'information au public sur les programmes du gouvernement du Canada et du Ministère et offrir des services au nom d'autres ministères.

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes d'un ministère. Les 10 catégories de service sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – EDSC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à EDSC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif consolidé intégrés au *Plan ministériel de 2018-2019*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel de 2018-2019*.

(b) Consolidation – Ces états financiers consolidés incluent les transactions du Compte des opérations de l'assurance-emploi (OAE), un compte à fins déterminées consolidé comprenant les revenus crédités et les charges débitées en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour lesquels le sous-ministre, en tant que président de la Commission de l'assurance-emploi du Canada, est responsable. Les comptes du Compte des OAE ont été consolidés avec ceux d'EDSC, et toutes les opérations et tous les soldes inter organisationnels ont été éliminés.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est exclu du périmètre comptable d'EDSC parce que les changements au RPC nécessitent l'accord des deux tiers des provinces participantes et il n'est donc pas contrôlé par le gouvernement.

EDSC a reçu des dividendes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au nom du gouvernement du Canada. Conformément au Manuel de comptabilité du gouvernement du Canada, ces transactions sont exclues des états financiers consolidés d'EDSC puisqu'elles ne sont pas reliées aux activités d'EDSC. EDSC agit simplement comme un agent de transfert à des fins administratives afin que le gouvernement du Canada reçoive ses dividendes.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement – EDSC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par EDSC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par EDSC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montants dus ou à recevoir du Trésor – Ces montants découlent d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant dû au Trésor correspond au montant net de l'encaisse qui a été crédité aux crédits utilisés, mais qui n'a pas été reçu ni déposé au Trésor à la fin de l'exercice.

(e) Revenus – Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les cotisations de l'assurance-emploi (AE) sont constatées comme revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées, lorsque les travailleurs, par leur emploi, génèrent ces cotisations et la contribution

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

afférente de l'employeur. Les cotisations gagnées dans l'exercice sont mesurées à partir des montants cotisés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) plus une estimation des montants non cotisés. Les revenus de cotisations comprennent également les rajustements entre les cotisations réelles et les cotisations estimées des exercices antérieurs.

- Les revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés. Aucun revenu d'intérêts n'est comptabilisé sur les prêts considérés comme étant douteux.
- Le recouvrement des frais d'administration du RPC est constaté en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- Les revenus gagnés pour le compte du gouvernement du Canada ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau et ne peuvent pas servir à acquitter les passifs d'EDSC. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à être dépensés à nouveau. Par conséquent, ces revenus sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(f) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce une décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont accumulées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les charges engagées pour le compte du gouvernement sont liées aux actifs détenus pour le compte du gouvernement. Par conséquent, ces charges sont considérées comme étant engagées pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentées en réduction des dépenses brutes de l'entité.

(g) Avantages sociaux futurs :

- *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations d'EDSC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale d'EDSC découlant du régime. La responsabilité d'EDSC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.
- *Indemnités de départ* : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas retiré leur indemnité est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(h) Débiteurs et avances – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est jugé incertain.

(i) Prêts à recevoir – Les prêts canadiens aux étudiants (PCE) et les prêts canadiens aux apprentis (PCA) sont comptabilisés au coût initial moins les remboursements, les renonciations, les radiations et la provision pour créances douteuses. La provision pour les créances douteuses et le Programme d'aide au remboursement (PAR) pour les prêts directs des PCE et pour les PCA sont calculées en fonction des taux déterminés selon une estimation actuarielle et selon les taux historiques de recouvrement pour les prêts garantis et à risques partagés des PCE.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(j) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

(k) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. EDSC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machinerie et matériel	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans - Achetés 5 ans - Développés à l'interne
Autre matériel et mobilier	5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration 10 ans - Locaux destinés à la prestation de services 15 ans - Locaux à bureau

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(l) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la détermination d'une portion des cotisations d'AE, les provisions pour créances douteuses, les remboursements de prestations de la SV et de l'AE, le passif pour les avantages sociaux futurs, le recouvrement des frais d'administration du RPC, les charges à payer, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le passif du Compte des rentes sur l'État, l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations présentés à la note 13 et le passif éventuel. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

EDSC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. De plus, puisque le Compte des OAE est un compte à fins déterminées consolidé, ses revenus et charges inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC n'influent pas sur les autorisations parlementaires. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets d'EDSC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	59 246 366 \$	58 219 683 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Dépense pour mauvaises créances (excluant les mauvaises créances de l'AE)	(169 419)	(173 973)
Remboursement de charges de programme et des exercices antérieurs	94 552	27 222
Revenus non disponibles pour dépenser	116 296	120 174
Dépense pour provision pour le programme d'aide au remboursement de prêts canadiens aux étudiants	(259 074)	(315 928)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	(70 331)	(73 519)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	4 476	(4 068)
Transactions nettes du Compte des OAE (note 12)	1 964 289	(47 997)
Augmentation des créditeurs et charges à payer non imputés aux autorisations	(71 124)	(38 988)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 16)	(61 932)	(68 233)
Autres ajustements	(560)	(81 766)
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	1 547 173	(657 076)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Déboursés nets de prêts canadiens aux étudiants	1 246 841	1 137 219
Déboursés nets de prêts canadiens aux apprentis	39 388	49 501
Radiations de prêts canadiens aux étudiants	162 154	200 039
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11)	90 261	62 830
Renonciation de prêts canadiens aux étudiants	99 912	85 941
Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages	4	13
Autres ajustements	57 029	59 905
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 695 589	1 595 448
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	62 489 128 \$	59 158 055 \$

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	791 337 \$	788 262 \$
Crédit 5 – Subventions et contributions	2 606 474	2 474 224
Crédit 10 – Radiation de dettes - Prêts canadiens aux étudiants	163 501	203 471
Montants législatifs	59 127 487	55 795 363
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(1 040)	(1 065)
Autorisations périmées :		
Dépenses de fonctionnement	(22 996)	(20 508)
Subventions et contributions	(174 288)	(78 259)
Radiation de dettes - Prêts canadiens aux étudiants	(1 347)	(3 432)
Montants législatifs	-	(1)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	62 489 128 \$	59 158 055 \$

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances d'EDSC :

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs - autres ministères et organismes		
Cotisations d'AE à recevoir de l'ARC	2 120 052 \$	1 857 496 \$
Remboursements de prestations d'AE et de la SV à recevoir de l'ARC	2 329 279	2 199 588
Autres	55 517	55 114
	4 504 848	4 112 198
Débiteurs et avances - parties externes		
Versements excédentaires de prestations d'AE et de la SV et pénalités à recevoir	1 243 198	1 112 896
Autres	373 827	342 863
	1 617 025	1 455 759
Sous-total des débiteurs et avances	6 121 873	5 567 957
Provisions pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(716 493)	(613 966)
Débiteurs et avances nets	5 405 380 \$	4 953 991 \$

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Prêts à recevoir

	Prêts aux étudiants	Prêts aux apprentis	Total 2019	Total 2018
(en milliers de dollars)				
Prêts à recevoir				
Prêts bruts - début de l'exercice	19 959 539 \$	197 868 \$	20 157 407 \$	18 983 497 \$
Nouveaux prêts et rachats	3 656 590	56 242	3 712 832	3 414 809
Remboursements	(2 167 947)	(16 854)	(2 184 801)	(1 943 035)
Radiations et renonciations de prêts	(284 308)	-	(284 308)	(297 864)
Prêts bruts - fin de l'exercice	21 163 874	237 256	21 401 130	20 157 407
Escompte non amorti	(44 792)	-	(44 792)	(50 317)
Provision pour créances douteuses	(4 148 292)	(19 073)	(4 167 365)	(4 074 130)
Prêts nets	16 970 790	218 183	17 188 973	16 032 960
Intérêts courus				
Intérêts courus bruts - début de l'exercice	452 223	526	452 749	421 443
Nouveaux intérêts	779 197	3 165	782 362	649 886
Remboursements	(427 330)	(1 828)	(429 158)	(351 641)
Radiations et renonciations d'intérêts	(292 782)	(54)	(292 836)	(266 944)
Intérêts courus bruts - fin de l'exercice	511 308	1 809	513 117	452 744
Escompte non amorti	(13 449)	-	(13 449)	(18 302)
Provision pour créances douteuses	(301 100)	-	(301 100)	(260 292)
Intérêts courus nets	196 759	1 809	198 568	174 150
Total des prêts nets et des intérêts courus nets	17 167 549	219 992	17 387 541	16 207 110
Prêts et intérêts courus détenus pour le compte du gouvernement	(202 915)	(1 809)	(204 724)	(187 874)
Total des prêts à recevoir	16 964 634 \$	218 183 \$	17 182 817 \$	16 019 236 \$

Emploi et Développement social Canada **Notes aux états financiers consolidés (non audités)** **Pour l'exercice terminé le 31 mars**

La répartition des prêts bruts se présente comme suit :

	Prêts aux étudiants	Prêts aux apprentis (en milliers de dollars)	Total 2019	Total 2018
Prêts en règle	20 778 584 \$	237 256 \$	21 015 840 \$	19 806 056 \$
Prêts douteux	385 290	-	385 290	351 351
Prêts bruts	21 163 874 \$	237 256 \$	21 401 130 \$	20 157 407 \$

Prêts canadiens aux étudiants

Les prêts canadiens aux étudiants sont constitués de trois différents types de prêts: les prêts directs, les prêts garantis et les prêts à risques partagés. Depuis le 1^{er} août 2000, les prêts canadiens aux étudiants sont consentis sous le régime des prêts directs. Avant cette date, les prêts étaient consentis sous le régime des prêts garantis (1964-1995) ou sous le régime des prêts à risques partagés (1995-2000). Les prêts directs émis le ou après le 1^{er} août 2000 sont administrés en vertu de l'article 6.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui autorise le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail à conclure un accord de prêt directement avec tout étudiant admissible. Les prêts garantis consentis entre 1964 et août 1995 par des institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* sont garantis aux prêteurs par EDSC. Les prêts à risques partagés émis avant le 1^{er} août 2000 et le ou après le 1^{er} août 1995 comprennent les prêts en circulation dont les montants sont liés aux prêts étudiants subrogés à l'État en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Une provision est comptabilisée afin de tenir compte des créances douteuses et du programme d'aide au remboursement (PAR) des prêts canadiens aux étudiants. La provision pour les prêts directs est déterminée en fonction d'une estimation actuarielle fournie par le Bureau du surintendant des institutions financières (actuaire en chef). En s'appuyant sur une projection des prêts en défaut et des taux de recouvrement, l'actuaire en chef détermine les taux de provision à appliquer sur les soldes impayés du portefeuille en fonction de l'état du prêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, les taux de provision des créances douteuses et du PAR pour les prêts directs ont été établis comme suit :

État des prêts	Taux de provision au 31 mars 2019	Taux de provision au 31 mars 2018
Provision pour créances douteuses		
Prêts en cours d'études	7.1%	7.9%
Prêts en cours de remboursement	3.5%	3.9%
Prêts en défaut	76.5%	77.3%
Provision pour le PAR		
Prêts en cours d'études	5.2%	5.3%
Prêts en cours de remboursement	1.9%	1.3%
Prêts sous le PAR	23.8%	22.2%

Source: Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, au 31 juillet, 2018.

Le montant total des prêts directs en circulation émis en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* ainsi que les prêts à risques partagés rachetés par EDSC ne peut dépasser 24 milliards de dollars. Le montant total des prêts directs en circulation et des prêts à risques partagés au 31 mars 2019 s'élevait à 21,097.0 millions de dollars (19 862,0 millions de dollars en 2018).

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Prêts canadiens aux apprentis

Les prêts canadiens aux apprentis (PCA) sont administrés en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les prêts aux apprentis*, qui est entrée en vigueur le 2 janvier 2015. Le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail est autorisé à conclure un accord de prêts directement avec tout apprenti admissible.

Une provision est comptabilisée afin de tenir compte des créances douteuses des PCA. La provision est déterminée en fonction d'une estimation actuarielle fournie par l'actuaire en chef. En s'appuyant sur une projection des prêts en défaut et des taux de recouvrement, l'actuaire en chef détermine les taux de provision à appliquer sur les soldes impayés du portefeuille en fonction de l'état du prêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le taux de provision des créances douteuses a été établi à 5,10% (5,94% en 2018) et le taux de provision du PAR a été établi à 3,00% (3,11% en 2018). Par conséquent, une provision d'une valeur de 19,1 millions de dollars a été comptabilisée (18,0 millions de dollars en 2018).

Le montant total des PCA émis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis* ne peut dépasser 1,5 milliard de dollars. Le montant total des PCA en circulation émis au 31 mars 2019 s'élevait à 237,2 millions de dollars (197,9 millions de dollars en 2018).

Intérêts et modalités de remboursement

En vertu de ces deux régimes, aucune garantie n'est reçue des emprunteurs et les prêts portent intérêt soit à un taux variable (taux préférentiel +2,5%) ou à un taux fixe (taux préférentiel +5,0%). Les emprunteurs ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils poursuivent leurs études ou qu'ils sont inscrits à un programme de formation.

Les emprunteurs qui ont du mal à rembourser leurs prêts peuvent bénéficier du programme d'aide au remboursement. La période de remboursement est typiquement de 10 ans, avec une période maximale de 15 ans pour les emprunteurs admissibles si leur versement mensuel adapté au revenu, calculé en fonction du revenu familial et du nombre de personnes dans la famille, est inférieur au versement mensuel exigé. Les emprunteurs peuvent également bénéficier, selon le type de régime, du programme de renonciations de prêts en cas d'invalidité permanente ou de décès.

Lorsque EDSC n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer la totalité d'un prêt à la date prévue, ce prêt est considéré comme étant douteux. Aucun revenu d'intérêts n'est comptabilisé sur ces prêts. Les prêts considérés comme étant douteux sont éventuellement soumis au processus de radiation. Les recouvrements subséquents sur ces prêts sont comptabilisés en réduction de la charge dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, la charge pour créances douteuses sur les prêts à recevoir s'élevait à 236,3 millions de dollars (252,5 millions de dollars en 2018).

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Montant dû au Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime fédéral-provincial créé en vertu d'une loi du Parlement en 1965. Le RPC est administré par le gouvernement du Canada et les provinces participantes. Le RPC donc est exclu du périmètre comptable d'EDSC.

Conformément à la loi sur le *Régime de pensions du Canada*, les opérations financières du RPC sont enregistrées dans le Compte du RPC. Les revenus et les charges du RPC tels que les cotisations, les intérêts, les revenus ou les pertes des placements faits par l'Office d'investissement du RPC, les prestations et les charges d'exploitation sont portés en augmentation et en diminution du passif et sont comptabilisés séparément aux états financiers consolidés du RPC. Le Compte du RPC enregistre également les sommes transférées à l'Office d'investissement du RPC ou reçues de ce dernier.

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Montant dû au Régime de pensions du Canada - début de l'exercice	31 864 \$	105 508 \$
Rentrées et autres crédits	81 061 038	77 313 637
Paiements et autres débits	(80 929 665)	(77 387 281)
Montant dû au Régime de pensions du Canada - fin de l'exercice	163 237 \$	31 864 \$

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer d'EDSC :

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Créditeurs - autres ministères et organismes		
Impôt sur le revenu payable à l'ARC	27 832 \$	232 562 \$
Prestation universelle pour la garde d'enfants payable à l'ARC	103 159	115 866
Autres	306 214	80 530
	437 205	428 958
Créditeurs - parties externes		
Prestations d'AE à payer aux particuliers	784 384	781 323
Prestations de SV et supplément de revenu garanti à payer aux particuliers	78 339	66 080
Autres	354 139	406 107
	1 216 862	1 253 510
Charges à payer	218 579	211 587
Provision pour paiements alternatifs aux provinces non participantes aux programmes des prêts canadiens aux étudiants et des prêts aux apprentis	326 467	278 572
Total des créditeurs et des charges à payer	2 199 113 \$	2 172 627 \$

8. Fonds de la somme désignée - Compte en fiducie

Ce compte a été établi conformément à l'article 21 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour enregistrer les sommes reçues et versées en vertu de l'article 5 de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. Il a été établi le 19 septembre 2007 afin d'assurer le paiement à d'anciens élèves ayant vécu dans un pensionnat indien admissible, pour le Paiement d'expérience commune (PEC) et les crédits personnels pour des programmes et services éducatifs aux bénéficiaires du PEC ou à certains membres de leur famille. Le Compte en fiducie est crédité d'intérêts, conformément au paragraphe 21(2) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le fonds de la somme désignée est administré conjointement par le fiduciaire, le gouvernement du Canada, représenté respectivement par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Fonds de la somme désignée - début de l'exercice	82 977 \$	82 397 \$
Intérêts crédités au Compte en fiducie	361	646
Paiements et autres débits	(64 901)	(66)
Fonds de la somme désignée - fin de l'exercice	18 437 \$	82 977 \$

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Compte des rentes sur l'État

EDSC administre le Compte des rentes sur l'État. Ce compte a été constitué par la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et modifié par la *Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État*, qui a mis fin à la vente de rentes sur l'État en 1975. Le Compte est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité sur le Trésor.

L'objectif de la *Loi relative aux rentes sur l'État* était d'encourager les Canadiens à pourvoir à leurs besoins futurs par l'achat de rentes sur l'État.

Les rentrées et autres crédits comprennent les primes reçues, les fonds réclamés du Trésor pour les rentiers précédemment introuvables, l'intérêt gagné et tout virement requis afin de combler le déficit actuariel. Les paiements et autres débits représentent le paiement de rentes échues, la valeur de rachat des prestations de décès, les remboursements et retraits de primes, les excédents actuariels et les rentes non réclamées. Les montants liés aux rentes non réclamées, concernant les rentiers introuvables, sont virés aux recettes non fiscales.

Le Compte des rentes sur l'État est évalué sur une base actuarielle à chaque exercice, initialement en utilisant les taux prescrits de mortalité et d'intérêt, et le déficit ou l'excédent est imputé ou crédité au Trésor. À compter de l'exercice 2017-2018, le redressement exigé selon les politiques comptables du gouvernement est comptabilisé dans un compte de provision pour redressement. Le compte de provision reflète le redressement au passif dû à la différence entre les taux prescrits et la meilleure estimation des taux de mortalité ajustés pour l'expérience et le taux d'escompte. Le taux d'escompte utilisé pour mesurer la valeur actuelle actuarielle des prestations constituées est basé sur le coût d'emprunt du gouvernement qui a été calculé à partir des rendements de la courbe de rendement zéro coupon pour les obligations de gouvernement du Canada. Cette méthode tient compte du moment des flux de trésorerie futurs.

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Compte des rentes sur l'État - début de l'exercice	107 780 \$	120 487 \$
Rentrées et autres crédits	6 879	7 733
Paiements et autres débits	(18 357)	(20 440)
Compte des rentes sur l'État - sous-total	96 302	107 780
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite- début de l'exercice	26 866	-
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite-pour l'exercice	(225)	26 866
Provision pour redressements au titre de régimes de retraite- fin de l'exercice	26 641	26 866
Compte des rentes sur l'État - fin de l'exercice	122 943 \$	134 646 \$

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Avantages sociaux futurs

(a) **Prestations de retraite** : Les employés de EDSC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que EDSC versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019 s'élevait à 172,7 millions de dollars (171,3 millions de dollars en 2018). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2018) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2018) les cotisations des employés.

La responsabilité d'EDSC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) **Indemnités de départ** : Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où il quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2019, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les informations sur les indemnités de départ au 31 mars se détaillent comme suit :

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	77 421 \$	73 353 \$
Charge pour l'exercice	3 184	9 728
Prestations versées pendant l'exercice	(7 660)	(5 660)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	72 945 \$	77 421 \$

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégories	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisi-tions	Ajuste-ments (1)	Aliéna-tions et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortis-sement	Ajuste-ments	Aliéna-tions et radiations	Solde de clôture	2019	2018
Machinerie et matériel	1 125 \$	- \$	46 \$	(168) \$	1 003 \$	1 060 \$	33 \$	33 \$	(168) \$	958 \$	45 \$	65 \$
Matériel informatique	100	-	-	(10)	90	15	19	-	(1)	33	57	85
Logiciels informatiques	468 590	-	13 957	(10 848)	471 699	355 532	55 671	-	(10 765)	400 438	71 261	113 058
Autre matériel et mobilier	3 867	-	64	(427)	3 504	3 500	347	25	(425)	3 447	57	367
Véhicules	2 374	319	30	(273)	2 450	1 544	306	14	(273)	1 591	859	830
Actifs en construction	57 233	89 942	(13 957)	(62)	133 156	-	-	-	-	-	133 156	57 233
Améliorations locatives	320 317	-	-	(1 551)	318 766	265 343	13 955	-	(1 526)	277 772	40 994	54 974
	853 606 \$	90 261 \$	140 \$	(13 339) \$	930 668 \$	626 994 \$	70 331 \$	72 \$	(13 158) \$	684 239 \$	246 429 \$	226 612 \$

(1) Les ajustements incluent les actifs en construction de 13 957 000 \$ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Situation financière nette ministérielle

Une partie de la situation financière nette d'EDSC est réservée et affectée à des fins particulières. Les revenus et les charges connexes sont déclarés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi (OAE) a été établi dans les comptes du Canada en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi* (la Loi). Toutes les sommes reçues en vertu de la Loi sont versées au Trésor et créditées au Compte des OAE. Les prestations et les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Trésor et imputés au Compte des OAE.

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Compte des OAE - Fonds réservés		
Solde - début de l'exercice - Fonds réservés	2 951 358 \$	2 999 355 \$
Revenus		
Cotisations d'AE	22 698 401	21 532 975
Pénalités et intérêts sur les débiteurs d'AE	83 243	80 994
	22 781 644	21 613 969
Charges		
Prestations et mesures de soutien		
Prestations de revenu	16 866 292	17 855 630
Transferts aux provinces et territoires relatifs aux ententes sur le développement du marché du travail	2 170 960	2 048 593
Mesures de soutien	136 960	119 218
Prestations remboursées par les prestataires à revenus élevés	(286 247)	(308 560)
Frais d'administration	1 830 404	1 877 823
Créances douteuses	98 986	69 262
	20 817 355	21 661 966
Transactions nettes du Compte des OAE	1 964 289	(47 997)
Solde - fin de l'exercice - Fonds réservés	4 915 647	2 951 358
Fonds non réservés	14 635 195	15 093 823
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	19 550 842 \$	18 045 181 \$

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestations

Étant donné le nombre important de prestations d'AE et de demandes associées à la SV (la SV, le Supplément de revenu garanti et l'Allocation) ainsi que la nécessité d'offrir un service rapide, EDSC met en œuvre une approche basée sur les risques pour ses procédés de contrôle. La vérification des prestations d'AE et de demandes reliées à la SV est effectuée non seulement avant, mais aussi après les paiements de prestations. Cette vérification utilise une approche de mesures de contrôle automatisées en premier lieu combinée avec des activités de vérification d'après-paiement.

Afin d'évaluer l'exactitude des paiements de prestations d'AE et de la SV, des programmes distincts ont été mis en place pour établir un taux annuel d'exactitude de paiement et évaluer, par extrapolation statistique, la valeur la plus probable des versements inexacts des paiements de prestations. Pour les prestations payées durant la période de douze mois terminée le 31 mars 2019, ces versements excédentaires et ces moins-payés de prestations non décelés ont été estimés respectivement à 605,8 millions de dollars (677,5 millions de dollars au 31 mars 2018) et 135,3 millions de dollars (96,6 millions de dollars au 31 mars 2018) pour les prestations de l'AE et à 1 171,7 millions de dollars (1 040,7 millions de dollars au 31 mars 2018) et 148,6 millions de dollars (116,3 millions de dollars au 31 mars 2018) respectivement pour les demandes de la SV. Le taux annuel d'exactitude de paiement et la valeur estimative des erreurs sont utilisées par les programmes de l'AE et de la SV pour évaluer la qualité et l'exactitude des décisions et le besoin, s'il y a lieu, d'améliorer les systèmes et les pratiques de traitement des demandes de prestations et des réclamations.

Les versements excédentaires établis au cours de l'exercice, tel qu'indiqué à la note 4, ne sont pas directement liés à l'estimation des versements excédentaires et des moins-payés de prestation présentés ci-dessus pour la même période.

14. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités d'EDSC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels EDSC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2020	2021	2022	2023	2024 et exercices ultérieurs	Total
	(en milliers de dollars)					
Ententes sur le développement du marché du travail	2 327 740	-	-	-	-	2 327 740 \$
Autres paiements de transfert	1 829 136	1 152 542	1 016 957	979 260	564 491	5 542 386 \$
Fonctionnement et entretien	13 203	-	-	-	-	13 203 \$
Total	4 170 079	1 152 542	1 016 957	979 260	564 491	7 883 329 \$

Les ententes sur le développement du marché du travail existent avec les treize provinces et territoires. Huit ententes exigent une période de préavis de deux années pour leur résiliation et cinq ententes exigent une période de préavis d'un an. Les obligations de 2021 ne peuvent être raisonnablement estimées.

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

15. Passif éventuel

Des réclamations, litiges et griefs ont été faits auprès d'EDSC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres ne le sont pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. EDSC a enregistré une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

Une requête en révision judiciaire et un grief de principe ont été présentés à la Cour fédérale par l'agent négociateur relativement à la décision d'EDSC de ne pas payer la rétroactivité pour certains employés. Ceci peut entraîner l'imputation de frais d'administration au Compte. La requête en révision judiciaire et le grief ont pour objet la rétroactivité salariale à la suite du rapport et de la recommandation du comité de règlement des griefs de classification et de son application. Le dénouement de ces réclamations ne peut être déterminé pour le moment.

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, EDSC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés comprennent aussi les personnes membres du personnel de direction essentiel ou de leur famille proche, et des entités contrôlées par, ou sous contrôle partagé de membres du personnel de gestion essentiel ou de leur famille proche.

EDSC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, EDSC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et aux services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC :

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	57 898 \$	64 162 \$
Services juridiques	4 034	4 071
Total	61 932 \$	68 233 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, les services d'infrastructure de la technologie de l'information offerts par Services partagés Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'EDSC.

(b) Services communs fournis gratuitement à d'autres ministères

Durant l'exercice, EDSC a fourni gratuitement à d'autres ministères des services liés aux indemnisations des accidentés du travail dont la valeur s'établissait à 24,5 millions de dollars en 2019 (23,7 millions de dollars en 2018).

(c) Autres transactions entre apparentés

Dans le cours normal des affaires, EDSC a fait des opérations avec des ministères, organismes et sociétés d'État. Voici les actifs, passifs, revenus et dépenses liés à ces opérations :

	2019	2018
	(en milliers de dollars)	
Charges - autres ministères, organismes et sociétés d'État	715 062	706 249
Revenus - autres ministères, organismes et sociétés d'État	189 772	211 928

Les charges et les revenus inscrits à la section (c) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

Emploi et Développement social Canada

Notes aux états financiers consolidés (non auditées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

17. Information sectorielle

(en milliers de dollars)

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles d'EDSC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par activité de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

	Régimes de pension et prestations	Apprentissage, développement des compétences et emploi	Développement social	Services internes	Diffusion d'information et prestation de services au nom d'autres ministères	Conditions et relations de travail	2019 Total	2018 Total
Paielements de transfert et de prestations								
Particuliers	53 879 617 \$	3 269 602 \$	17 403 \$	- \$	- \$	2 023 \$	57 168 645 \$	54 191 335 \$
Prestations d'AE et mesures de soutien	-	18 887 965	-	-	-	-	18 887 965	19 714 880
Autres	-	2 169 967	664 291	-	-	3 998	2 838 256	2 667 076
	53 879 617	24 327 534	681 694	-	-	6 021	78 894 866	76 573 291
Charges de fonctionnement								
Salaires et avantages sociaux	412 778	920 921	44 727	452 846	152 973	94 723	2 078 968	2 184 280
Services professionnels et spéciaux	18 522	370 841	1 886	252 176	27 821	10 615	681 861	678 560
Créances douteuses	10 901	236 321	(2 724)	1 222	-	65 200	310 920	287 329
Installations et location	82	5 609	78	207 547	1 477	576	215 369	226 544
Frais d'administration de l'AE par l'ARC	-	212 755	-	-	-	-	212 755	214 534
Amortissement	10 189	18 524	6	40 962	501	149	70 331	73 519
Transport	17 085	27 636	1 168	10 928	1 759	2 687	61 263	62 989
Autres	59 412	60 025	684	(100 269)	26 581	1 873	48 306	91 235
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(43 438)	-	-	-	-	(43 438)	(45 852)
	528 969	1 809 194	45 825	865 412	211 112	175 823	3 636 335	3 773 138
	54 408 586	26 136 728	727 519	865 412	211 112	181 844	82 531 201	80 346 429
Revenus								
Assurance-emploi (note 12)	-	22 781 644	-	-	-	-	22 781 644	21 613 969
Intérêts sur les prêts à recevoir	-	855 042	-	-	-	-	855 042	733 473
Recouvrement des frais d'administration du RPC	265 894	-	-	107 878	-	-	373 772	364 920
Recouvrement des frais de prestations des services de passeport	-	-	-	19 075	150 317	-	169 392	196 568
Autres	35	70 291	11	4 191	5 471	2 920	82 919	62 921
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(26 473)	(912 981)	(11)	(8 631)	(27 544)	(2 294)	(977 934)	(845 105)
	239 456	22 793 996	-	122 513	128 244	626	23 284 835	22 126 746
Coût (revenu) de fonctionnement net	54 169 130	3 342 732	727 519	742 899	82 868	181 218	59 246 366	58 219 683

Emploi et Développement social Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

18. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Emploi et Développement social Canada

Annexe à la

Déclaration de la responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

1 Introduction

Le présent document fournit des renseignements sommaires sur les mesures prises par la direction pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Plus particulièrement, il fournit des renseignements sommaires sur les évaluations effectuées par Emploi et Développement social Canada (EDSC) au 31 mars 2019, y compris les progrès, les résultats et les plans d'action connexes propres au Ministère.

Des renseignements détaillés sur l'autorité, le mandat et les activités de programme d'EDSC se trouvent dans le document [Plan ministériel](#) et dans le [Rapport ministériel sur le rendement](#).

2 Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

EDSC reconnaît à quel point il est important que la haute direction donne le ton pour veiller à ce que les employés à tous les niveaux comprennent les rôles qu'ils ont à jouer pour assurer le maintien de systèmes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) et disposent des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de telles responsabilités. Le principal intérêt du Ministère est de veiller à ce que les risques soient bien gérés dans un environnement de contrôle réactif et axé sur le risque qui favorise l'amélioration et l'innovation continues.

Le Ministère dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation ministériels et la surveillance de son système de contrôle interne. Le Cadre de contrôle interne financier d'EDSC a été révisé et approuvé par les principaux fournisseurs ministériels d'assurance et le sous-ministre en novembre 2017. Le Cadre a été un effort de collaboration entre le sous-ministre adjoint et les membres du Groupe de travail principal sur les contrôles internes et l'assurance financière (GTP CIAF) pour décrire les activités de contrôle financier relevant de chacun de ses membres. Le Cadre comprend également :

- Des structures organisationnelles de reddition de comptes en matière de gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des hauts dirigeants dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- Un suivi et des mises à jour semestrielles régulières de la gestion du contrôle interne, en plus des rapports sur les résultats des évaluations et des plans d'action destinés au dirigeant principal des finances (DPF), au Comité de la gestion ministérielle (CGM) et au Comité de vérification ministériel (CVM).

Le CVM est un comité consultatif qui offre des perspectives objectives sur les processus du Ministère en matière de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance ainsi que des rapports généraux.

D'autres comités de premier plan ont des responsabilités lorsqu'il s'agit d'assurer et de surveiller l'efficacité du système de CIRF du Ministère :

Conseil de gestion du portefeuille (CGP) – En tant que principal organe décisionnel du portefeuille, le CGP détermine les orientations et les priorités stratégiques; approuve les plans et stratégies à l'échelle du portefeuille; et prend des décisions concernant des enjeux stratégiques qui touchent l'ensemble du portefeuille. Le CGP agit également comme instrument clé pour le partage de l'information, la

consultation et la collaboration au niveau du sous-ministre et du sous-ministre adjoint (SMA). Le DPF est membre de ce comité.

Comité de gestion du Ministère (CGM) – Le CGM supervise la mise en œuvre du programme de gestion du portefeuille, tel qu’il est approuvé par le CGP, y compris l’atteinte des résultats et des objectifs en matière de gestion qui sont énoncés dans le Plan d’activités intégré, le Cadre de responsabilisation de gestion, et les processus ministériels de budgétisation et de planification. Le comité supervise en outre les activités ministérielles liées à l’opérationnalisation des mesures de sécurité ministérielles. Le DPF est membre de ce comité.

Groupe de travail principal sur les contrôles internes et l’assurance financière (GTP CIAF) – Ce groupe de travail composé de SMA a été créé pour promouvoir une approche ministérielle coordonnée en matière de vérification, de surveillance et d’autres activités de surveillance menées dans l’ensemble du Ministère en mettant l’accent sur les contrôles internes. Ses membres comprennent les principaux certificateurs d’assurance ministériels et le groupe met l’accent sur la collaboration à tous les niveaux de ses directions membres dans le but de renforcer les contrôles internes à l’appui des responsabilités du sous-ministre à titre d’administrateur des comptes. Le DPF préside le comité du GTP CIAF.

L’environnement de contrôle d’EDSC comprend également une série de mesures qui ont pour but de donner aux employés les outils dont ils ont besoin pour bien gérer les risques, notamment une sensibilisation et une formation appropriées pour renforcer les compétences et l’expertise nécessaires. Voici la liste de ces mesures clés :

- Un Bureau des valeurs et de l’éthique;
- Le code de conduite d’EDSC;
- Des lignes directrices de conduite professionnelle pour le Programme du travail et Service Canada;
- Une division relevant de l’agent principal des finances qui est chargée expressément du contrôle interne;
- Des documents sur les principaux processus opérationnels et sur les risques et les points de contrôle clés connexes à l’appui de la gestion et de la surveillance du système de CIRF;
- Des communications régulières ayant trait aux secteurs clés de la gestion financière;
- Des politiques ministérielles adaptées à l’environnement de contrôle d’EDSC;
- Une grille des pouvoirs délégués mise à jour régulièrement;
- Une méthode d’évaluation, de gestion et d’atténuation des risques pour les subventions et les contributions;
- Un plan opérationnel intégré;
- Un plan d’audit interne pluriannuel axé sur les risques;
- Le cadre de contrôle interne financier d’EDSC;
- Un profil de risque ministériel mis à jour régulièrement;
- La stratégie de vérification des bénéficiaires;
- La vérification de l’exactitude du paiement (VEP) et la vérification de l’exactitude du traitement (VET) pour les principaux programmes de prestations.

2.2 Ententes de services pertinentes pour les états financiers

EDSC compte sur d’autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes :

- Services publics et Approvisionnement Canada administre à l'échelle centrale les paiements des salaires, la prestation des services de rémunération et d'avantages sociaux, l'acquisition de biens et de services conformément à l'instrument de délégation d'EDSC et fournit des services d'hébergement;
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au Ministère l'information nécessaire pour calculer les diverses allocations et charges à payer, par exemple la charge accumulée au chapitre des indemnités de départ;
- Le ministère de la Justice fournit des services juridiques à EDSC;
- Services partagés Canada (SPC) fournit des services de technologie de l'information à EDSC dans les domaines des centres de données et des services de réseau.

Ententes particulières :

- Par l'intermédiaire de l'initiative Service Canada (SC), EDSC est l'un des guichets centraux d'accès des citoyens au gouvernement. C'est pourquoi EDSC a conclu plusieurs ententes avec beaucoup d'autres ministères du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès des citoyens canadiens aux programmes et services.
- Selon les modalités d'un contrat conclu avec le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), un fournisseur de services du secteur privé administre les prêts directs consentis en vertu du PCPE. Par conséquent, EDSC se fie aux procédures de contrôle du fournisseur de services externes et sur la vérification annuelle des renseignements financiers et des contrôles internes effectués par un cabinet de vérification externe.
- L'Agence du revenu du Canada (ARC) assure la prestation de tous les services de recouvrement des comptes débiteurs au nom d'EDSC. Bien que l'ARC utilise le système ministériel des comptes débiteurs (SMCD) d'EDSC à cette fin, le Ministère se fie aux procédures de contrôle de l'ARC pour les services de recouvrement et à la capacité de l'ARC en matière de présentation de rapports.
- L'ARC administre également un certain nombre d'activités pour le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

3 Résultats de l'évaluation ministérielle durant l'exercice 2018-2019

En 2016-2017, le Ministère a commencé la mise en œuvre intégrale de son programme de surveillance continue axée sur les risques du CIRF.

En 2018-2019, EDSC a achevé ou exécuté en grande partie son évaluation des principaux domaines de contrôle suivants en se fondant sur son plan de surveillance continue axé sur les risques de 2016-2017 :

- les contrôles au niveau de l'entité (composantes activités de contrôle, information et communication, et activités de surveillance);
- les contrôles généraux en matière de TI (CGTI) (deuxième année d'un cycle de trois ans);
- le programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)
- la planification et la budgétisation.

EDSC a déterminé qu'en général, les contrôles financiers clés examinés fonctionnent efficacement pour prévenir ou déceler une anomalie importante des états financiers. Toutefois certains secteurs ont été identifiés comme nécessitant des mesures correctives, notamment :

Contrôles au niveau de l'entité (activités de contrôle, d'information et communication et activités de surveillance)

L'évaluation des composantes Environnement de contrôle a été effectuée dans le cadre du cycle de trois ans pour évaluer les cinq composantes des CNE (évaluation des risques, environnement de contrôle, activités de contrôle, information et communication, et activités de surveillance). Parmi les recommandations clés formulées à la suite de l'évaluation figuraient notamment les suivantes :

- Veiller à ce que les politiques financières ministérielles soient examinées et mises à jour en temps opportun;
- Continuer d'améliorer la documentation du cadre ministériel de l'article 33 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)

Les réponses et les plans d'action de la direction (RPAD) seront préparés par les responsables des processus afin de renforcer le contrôle. En outre, les progrès réalisés dans le cadre de ces plans seront suivis en 2019-2020.

Contrôles généraux en matière de TI

La deuxième année de surveillance continue des CGTI s'est déroulée dans le cadre d'un cycle de trois ans pour l'évaluation du SAP et de 16 systèmes sources. L'évaluation a abouti à des recommandations clés au niveau des quatre principaux piliers de contrôle évalués : l'accès aux programmes et aux données, la gestion des changements, les opérations informatiques et l'élaboration des programmes.

Les RPAD seront préparés par les responsables des processus afin de renforcer le contrôle. En outre, les progrès réalisés dans le cadre de ces plans seront suivis en 2019-2020, durant la troisième année du plan de surveillance continue des CGTI.

Programme canadien de prêts aux étudiants

L'évaluation du processus du Programme canadien de prêts aux étudiants comprenait les 13 sous-processus suivants : décaissements – prêts directs, prêts intégrés et prêts canadiens aux apprentis (PCA), montants compensatoires et paiements spéciaux pour les provinces n'étant pas en régime intégré, Barème de l'information financière mensuelle (BIFM) et les rapports de production Edulinx (PEDU), établissement des comptes – Retour au gouvernement (RAG), calcul de l'intérêt dans le Système ministériel des comptes débiteurs (SMCD), clause de créance irrécouvrable de prêts directs (intérêts seulement), clause de créance irrécouvrable de prêts directs et de PCA (principal seulement), inscription des transactions mensuelles du SMCD dans SAP, paiements du Système automatisé de dépôts et de rentrées (SADR), paiements de compensation à l'ARC, radiations, vérification externe annuelle du fournisseur de services et réception des paiements des prêts canadiens aux étudiants.

Les recommandations clés formulées à la suite de l'évaluation incluaient notamment ce qui suit :

- Veiller à ce que l'accès aux fonctions du SAP soit limité et à ce qu'un examen des rôles et privilèges d'accès particuliers soit effectué périodiquement.
- Examiner les droits d'accès dans le SMCD;
- Appliquer la séparation des tâches entre l'entrée et l'approbation des pièces de journal dans SAP pour la préparation trimestrielle des clauses des intérêts pour créances irrécouvrables des prêts directs pour le processus mensuel d'inscription mensuelle des transactions du SMCD pour des prêts directs non régularisés dans SAP;
- Veiller à ce que l'accès à l'outil de production de rapports Cognos pour le SMCD soit restreint.

Les RPAD seront préparés par les responsables des processus afin de renforcer le contrôle. En outre, les progrès réalisés dans le cadre de ces plans seront suivis en 2019-2020.

Planification et budgétisation

L'évaluation du processus de la planification et budgétisation comprenait les 13 sous-processus suivants : mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR), budget principal des dépenses et budget provisoire, crédits provisoires – encaisse, totalité des crédits – encaisse, Plan ministériel, présentations au Conseil du Trésor, budget supplémentaire des dépenses (budgets supplémentaires A et B), rapport financier des affectations, budget de fonctionnement de base, allocation et distribution budgétaire – fonds d'exploitation et subventions et contributions, prévisions, transferts budgétaires – fonds d'exploitation et subventions et contributions, et reports budgétaires.

Les recommandations clés formulées à la suite de l'évaluation incluaient notamment ce qui suit :

- Veiller à ce que l'accès aux fonctions du SAP soit limité et qu'un examen des rôles et privilèges d'accès particuliers soit effectué périodiquement;
- Revoir périodiquement les droits d'accès pour l'entrée de renseignements sur les prévisions dans SAP;
- Renforcer la séparation des tâches entre les entrées et l'approbation des entrées de transferts budgétaires dans SAP.

Les RPAD seront préparés par les responsables des processus afin de renforcer le contrôle. En outre, les progrès réalisés dans le cadre de ces plans seront suivis en 2019-2020.

4 Plan d'action du Ministère

4.1 Progrès au cours de l'exercice 2018-2019

En 2018-2019, EDSC a effectué sa surveillance continue par rotation conformément au plan de l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

Éléments figurant dans le plan d'action de l'exercice précédent	État
Contrôles au niveau de l'entité	• L'évaluation de suivi continue de l'efficacité opérationnelle a été effectuée comme prévu pour les composante des activités de contrôle, d'information et de communication, et des activités de surveillance. • Les plans correctifs seront suivis en 2019-2020.
Contrôles généraux en matière TI sous gestion ministérielle	• La deuxième année de l'évaluation de suivi continue de l'efficacité opérationnelle s'est déroulée comme prévu. • Les plans correctifs seront finalisés, et les progrès réalisés à l'égard de ces plans feront l'objet d'un suivi dans le cadre des tests de surveillance continue qui seront menés en 2019-2020.

Programme canadien de prêts aux étudiants	• L'évaluation de suivi continue de l'efficacité opérationnelle a été effectuée comme prévu. • Les plans correctifs doivent être parachevés et suivis en 2019-2020.
Planification et budgétisation	• L'évaluation de suivi continue de l'efficacité opérationnelle a été effectuée comme prévu. • Les plans correctifs doivent être parachevés et suivis en 2019-2020.

4.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les années suivantes

Le plan de surveillance continue par rotation d'EDSC au cours des trois prochaines années est présenté dans le tableau suivant. Le plan sera rajusté au besoin sous réserve d'une revalidation annuelle des secteurs de contrôle à risque élevé, du calendrier d'autres activités de vérification et de surveillance pertinentes et de l'incidence des changements survenus au cours de l'année ou prévus pour les années à venir.

Plan de surveillance continue par rotation			
Secteurs de contrôle clés	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Contrôles au niveau de l'entité ¹	X	X	X
Contrôles généraux en matière de TI ²	X	X	X
Assurance-emploi	X		
Sécurité de la vieillesse	X		
Administration de la paye	X		
Subventions et contributions		X	
Cycle de l'approvisionnement au paiement		X	
Clôture financière et rapports financiers		X	
Programme canadien de prêts aux étudiants			X
Planification et budgétisation			X
Revenus, débiteurs et rentrées			X

¹ Une partie des contrôles au niveau de l'entité sera surveillée chaque année. Sur un cycle de trois ans, chaque composante sera réexaminée.

² Une partie des contrôles généraux de la TI fera l'objet d'un suivi chaque année, en fonction du risque. Au cours d'un cycle de trois ans, tous les systèmes de TI visés seront réexaminés.